

20 €

40 €

60 €

ou €

Pour une durée de :

1 an

6 mois

4 mois

Jusqu'à interruption par moi-même

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : Vous sera communiquée ultérieurement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez BETH HAMIDRACH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de BETH HAMIDRACH

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR34ZZZ445695

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PAYS	
Tel	
Email	

DESIGNATION DU CREANCIER
BETH HAMIDRACH 26B Avenue 8 Mai 1945 95200 SARCELLES
Tel : 09 52 00 18 55 Mel : beth.hamidrach@gmail.com

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IBAN	
BIC	
Type de contrat :	CORE

Type de paiement :	Paiement récurrent / répétitif		Paiement ponctuel		
--------------------	--------------------------------	--	-------------------	--	--

Signé à : _____ Signature : _____

Le (JJ/MM/AAAA) : _____

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

MANDAT A RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au FORMAT BIC IBAN) à

BETH HAMIDRACH, voir adresse ci-dessus

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par BETH HAMIDRACH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec BETH HAMIDRACH

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.